



COMMUNIQUE DE PRESSE du 17 décembre 2015

Les membres du Haut Conseil à l'Égalité votent une motion pour une instance renforcée et pérennisée

Jeudi 17 décembre, les membres du Haut Conseil à l'Égalité se réunissaient lors de la dernière séance plénière de leur mandat. A cette occasion, ils et elles ont voté à l'unanimité une motion **pour demander à ce que "la pérennité de l'instance soit assurée par son inscription dans la loi"**.

Le Haut Conseil à l'Égalité fêtera ses trois d'existence le 8 janvier prochain, date à laquelle il a été installé par le Premier ministre pour exercer quatre missions : *concerter, évaluer, proposer* et enfin *informer* via l'animation du débat public.

La motion rappelle notamment le rôle joué par le HCEfh qui par ses propositions a pu jouer un rôle majeur pour impulser de nouvelles thématiques dans le débat public ou faire avancer des chantiers déjà ouverts par le Gouvernement et le parlement, notamment en ce qui concerne : l'accès au droit à l'IVG sur internet comme dans les territoires, la prise en compte des inégalités femmes-hommes dans la réforme du droit d'asile, la mise en débat public du phénomène de harcèlement sexiste et violences sexuelles dans les transports en commun et sa prise en compte par un plan gouvernemental ou, plus récemment, le plaidoyer partagé pour soutenir et compter avec les femmes actrices de la lutte contre le dérèglement climatique dans l'accord de Paris issu de la COP 21.

Estimant que, au terme de son premier mandat 2013-2015, les résultats sont « reconnus dans des cercles de plus en plus larges » et alors qu'une impulsion forte a été donnée au niveau du Gouvernement, les membres du HCEfh demandent à ce que l'institution puisse disposer d'un statut propre et de moyens humains et financiers à la hauteur des missions qui lui sont confiées. « C'est une question d'efficacité des politiques publiques comme de reconnaissance de l'importance accordée aux droits des femmes », conclue la motion.